

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT RIGOMER-DES-BOIS
COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU VENDREDI 5 OCTOBRE 2018



L'an deux mille dix-huit, le 5 Octobre à 20h30, s'est réuni le Conseil communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSE, maire délégué.

Etaient présents : Mmes CANTE, CHARPENTIER, Mrs GOMMARD, JEGO, GAUTIER, LOISON, CAMUS, PELE.

Convocation du 28 Septembre 2018.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :

Le compte rendu du Conseil communal du 17 Mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) POINT SUR LES TRAVAUX 2018 :

Monsieur le maire délégué et l'adjoint délégué aux travaux énumèrent les travaux en cours :

- ✓ Les peintures extérieures de la salle de la Charmille sont en cours. Les luminaires en façade vont être remplacés à cette occasion.
- ✓ Les travaux de restauration du logement communal ont également débuté. Une réunion de la commission des travaux est proposée sur site le vendredi 12 Octobre à 17h. Un point sera fait à cette occasion sur la remise en état des sanitaires extérieurs. D'autre part, il a été constaté que l'une des dépendances à l'arrière du bâtiment était alimentée en électricité à partir de la mairie. Elle sera conservée pour un usage communal.
- ✓ Travaux de voirie : un problème récurrent est constaté Rue aux Chèvres. L'entreprise Colas évoque un problème de structure, ce que semble confirmer l'historique des différents travaux effectués depuis 30 ans sur cette voie sans parvenir à la stabiliser. Une expertise est souhaitée. Les autres travaux réalisés n'appellent pas de remarques particulières.
- ✓ Espaces Propreté : le conseil exprime sa satisfaction suite à la décision de la CUA d'implanter un deuxième container semi-enterré pour les ordures ménagères. Une rencontre avec Mr Moreira a eu lieu avec Monsieur le maire de Villeneuve en Perseigne pour envisager un aménagement du site destiné à réduire les nuisances constatées cet été.
- ✓ L'éclairage public au Buisson fonctionne depuis le 25 Août. Le remplacement des candélabres au bourg, annoncé pour Septembre, n'a pas encore eu lieu. Les membres du conseil font part, à ce sujet, de leur hostilité à un éclairage nocturne non-stop, lui préférant une interruption de 23h à 6h, comme précédemment.
- ✓ La réception des végétaux au Buisson a été effectuée le jeudi 27 Septembre. Quelques plantations vont être refaites au cours de l'automne.
- ✓ Une fuite au lavoir du bourg a été réparée par l'employé communal et l'adjoint aux travaux.
- ✓ Une canalisation d'eau potable va être remplacée à la Rouerie. Une demande a été faite pour enlever à cette occasion la dalle qui avait été coulée en bordure du chemin pour implanter l'ancien site de tri sélectif. Affaire à suivre.
- ✓ Le compte rendu de la réunion de travail du 4 Juin pour un projet d'aménagement du bourg de Saint Rigomer a été transmis à Monsieur le Maire de Villeneuve en Perseigne. Les travaux importants réalisés sur Saint Rigomer d'une part et d'autre part les besoins des autres communes déléguées pourraient expliquer un report de ce projet à plus ou moins long terme. Il pourrait sembler opportun, néanmoins, de commencer à réfléchir aux financements possibles pour cette opération.

3) PROJET DE VITRAUX A L'EGLISE :

Monsieur le maire délégué rappelle l'historique du projet mené, depuis 2008, avec l'Association des Amis de Gaston Floquet pour réaliser un ensemble de vitraux inspirés des œuvres de Gaston Floquet pour l'église de Saint Rigomer. Un premier vitrail a été posé en 2010, un second en 2012. Une vente d'œuvres et des subventions départementales avaient permis de financer intégralement ces opérations.

Le souhait du Conseil Communal et de l'association serait de poursuivre le chantier engagé en remplaçant simultanément les 7 vitraux restants. Une esquisse a été réalisée par un responsable de l'association et présentée aux membres du Conseil Communal qui l'ont approuvée.

Il est rappelé qu'une vente d'œuvres organisée en Novembre 2014 avait rapporté environ 9 000 € à la commune.

Un devis a été demandé à Cathy Van Hollebeke, maître verrier à Alençon et auteure des deux premiers vitraux. Ce devis s'élève à 11 400 € nets (elle n'est pas assujétie à la TVA) auxquels s'ajoutent 4 300 € HT (5 160 € TTC) pour l'infographie et la sérigraphie et 7 200 € HT (8 640 € TTC) de pose, soit un total de 23 900 € HT (25 200 € TTC).

A l'unanimité, les membres du Conseil Communal demandent l'inscription de cette opération au budget communal 2019, ainsi que des démarches en vue d'aides au financement, notamment auprès de la CUA.

4) AUTRES TRAVAUX A PREVOIR EN 2019

Monsieur le maire délégué expose les chantiers déjà engagés ou apparus nécessaires à court terme :

- ✓ Cimetière communal : la municipalité a engagé en Octobre 2016 une procédure de récupération de 25 concessions perpétuelles ou d'échéances dépassées en état d'abandon. Une concession perpétuelle ayant fait l'objet d'une remise en état par la famille, la commune peut procéder en 2019 à la reprise des 24 autres emplacements. Deux devis seront demandés prochainement aux établissements Mélanger et Bouillon pour la remise en état des emplacements. Les éventuels restes trouvés seront déposés dans un caveau appartenant à la commune et l'identité des personnes y sera affichée.
- ✓ Les enduits extérieurs du bâtiment abritant la mairie et le logement communal sont abîmés et devraient être refaits, au moins partiellement. Des entreprises vont être contactées.
- ✓ Les peintures intérieures de la salle de la Charmille sont abîmées et défraîchies (peintures d'origine),
- ✓ Le porche de la salle communale du Buisson (ancien préau) nécessite également un sérieux rafraîchissement (enduit, peinture).
- ✓ A l'occasion du changement des candélabres du bourg, un arrangement pourrait être envisagé avec la CUA, de façon à remplacer les lampadaires sur le parking de la salle de la Charmille, soit par des modèles similaires à ceux qui seront installés dans le bourg (éclairage LED), soit en récupérant les candélabres enlevés.

Francis Loison propose quelques pistes de réflexions :

- ✓ La Rue aux Chèvres est dangereuse, en particulier pour les enfants qui se rendent aux points de ramassage scolaire, en l'absence de chemin piétonnier sécurisé et d'éclairage public. De plus tous les véhicules ne respectent pas la limitation de la vitesse en vigueur. Il propose d'étudier la faisabilité d'une contre-allée piétonnière en bordure de la route, de la RD 311 au Chemin des Biars, qui pourrait avoir pour autre effet de ralentir la vitesse des véhicules. Il lui est précisé que l'éclairage public a bien été demandé à la CUA et que celui-ci devrait être programmé pour 2020.

✓ Pour sécuriser le croisement des routes départementales 311 et 236 et de la Route Forestière à proximité du Buisson, le panneau d'agglomération pourrait être déplacé pour englober le carrefour dans la zone limitée à 50 Km/h. Cette solution avait déjà été évoquée précédemment, à plusieurs reprises, avec les responsables des voies départementales, en particulier lors de l'aménagement du Buisson sans qu'aucune suite ne soit donnée (site non accidentogène !). Une nouvelle demande sera effectuée.

✓ Entretien des collecteurs communaux : monsieur le maire délégué estime qu'en l'absence de demandes de la part des exploitants, il n'y a pas lieu de procéder à des opérations de curage.

Dany Pelé évoque le problème des maisons vides dans le bourg, pour la plupart dans un état d'abandon, qui nuisent à l'image et à la salubrité de notre village. Le problème est difficile à résoudre dans la mesure où il s'agit de propriétés privées, la mairie n'intervient que pour faire procéder aux travaux d'entretien et en cas de menace pour la sécurité publique. Une opération d'aménagement global du bourg pourrait prendre en compte cette problématique. Les membres du conseil souhaiteraient une assistance du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Sarthe.

5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

✓ La Commission des Travaux se réunira le Samedi 27 Octobre à 9h30 à la mairie pour envisager les travaux de voirie en 2019 et faire le point sur les chantiers.

✓ Les cérémonies commémoratives pour le 100ème anniversaire de l'Armistice auront lieu le Dimanche 11 Novembre. Monsieur le maire délégué souhaiterait que la cloche de l'église sonne à 11h, comme il y a 100 ans. Ces cérémonies seront suivies du Banquet des Têtes Blanches. Les invitations gratuites seront distribuées prochainement aux aînés. Il n'y aura pas de distribution de tracts pour cette manifestation, mais les personnes désireuses de passer un moment avec nous sont toujours bienvenues (prix du repas = 23€).

✓ La Commission pour la Révision de la Liste Electorale se réunira le mardi 13 Novembre à 17h à la mairie.

✓ Comme l'an passé, l'UNSS de l'Orne organisera un trail pour les élèves des collèges et lycées de l'Orne le mercredi 19 Décembre à la Charmille. Le Jeudi 20, le Lycée Marguerite de Navarre organisera une course similaire, ouverte au public, sur le même circuit. Des bénévoles seront sollicités pour assurer la sécurité des déplacements et des accès.

✓ Le boulanger de La Fresnaye sur Chédouet a manifesté son désir d'implanter un distributeur de baguettes au Buisson. Un rendez-vous est pris avec lui lundi 8 Octobre à 14h, sur place. Une proposition d'implantation au Bourg lui sera formulée.

✓ Les élections européennes auront lieu à la Charmille le dimanche 26 Mai 2019 (un seul tour). Il est demandé aux membres du Conseil de se garder disponibles.

✓ Francis Loison rend compte de la Journée Propreté qui s'est tenue le 8 Septembre dernier. 6 personnes ont participé, ce qui constitue un progrès par rapport à l'an passé (!)

✓ Un Comité Syndical pour l'Adduction d'Eau Potable Champfleur-Gesnes s'est tenu à St Rigomer le 27 Septembre. Les importants chantiers en cours et les difficultés de trésorerie liées aux impayés, en dépit d'une récupération substantielle réalisée, vont entraîner une nouvelle augmentation du prix de l'eau en 2019. Une taxe pour impayé a été instituée pour sanctionner les éventuels retardataires.

✓ Maryline Charpentier évoque les tarifs pratiqués pour le portage des repas à domicile et les systèmes d'alarme pour les personnes âgées qui seraient différents pour les communes de la CUA. Des explications seront sollicitées.

✓ Un Petit Saint Rigomérois paraîtra en Décembre.

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le Vendredi 18 Janvier 2019 à 20h30.

Fin de séance à 22h30